



## Préemption irrégulière

Par aingasbat, le 03/01/2015 à 00:38

Bonjour Par adjudication j'ai acquis un commerce chez un liquidateur judiciaire (3 offres sous plis cachetés dont la mienne) mais le locataire principal, une " SNC " m'a préempté hors délai soit 1 jour en plus des 3 mois légaux selon une convention qui la lie à son sous locataire "moi même" et le juge du commerce a quand même validé ce droit de préférence. Le liquidateur judiciaire faisant état d'un arrêt de la cour de cassation Art 4 et 31 en date du 28 avril 2009 qui précise ( l'auteur d'une offre d'acquisition de gré à gré d'un actif d'un débiteur en liquidation judiciaire n'ayant aucune prétention à soutenir au sens des art 4 et 31 du code de la procédure civile n'est pas recevable à exercer un recours contre la décision du juge commissaire autorisant ou ordonnant la vente au profit de l'auteur d'une offre concurrente ) or j'ai gagné les enchères (sous pli cacheté tampon de la poste faisant foi). Par cette jurisprudence qui à mon sens ne peut s'appliquer au cas d'espèce, je me trouve débouté alors que la préemption est irrégulière. Dois-je saisir le TGI, Quels recours, avez vous une jurisprudence faisant valoir mes droits. Par avance merci. Bien cordialement à vous